

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 11 décembre 2015

Délibération n° 140-2015

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le tarif de 342 euros pour les frais pédagogiques du Master mention Environnement Marin et Biotechnologie – spécialité : biotechnologie – biomolécules, microorganisme, bioprocédés – parcours Écologie Chimique Marine en formation à distance.

Membres en exercice : 25 membres

<u>Votes</u> : 13	Pour :	13
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président



Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 22 décembre 2015.

Document mis en ligne le : 22 décembre 2015.